collège
Le Campigny

académie
Rouen

éducation
nationale

PROTOCOLE SANITAIRE

V4

à compter du lundi 09 novembre 2020

Ce protocole est une adaptation du protocole national.
Il sera actualisé en fonction des nouveaux éléments communiqués par le gouvernement.

Collège du Campigny de Blangy sur Bresle

V4 - Corrections apportées le lundi 09 novembre 2020 à partir du protocole sanitaire national en date du 02/11/2020.

SOMMAIRE

1- CONTEXTE
2- PRINCIPES GENERAUX
3- RÔLE DES FAMILLES
4- ABORDS DE L'ETABLISSEMENT
5- ENTREES DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT
6- ENTREES EN COURS
7- RECREATIONS
8- SANITAIRES
9- CIRCULATIONS
10- SALLES DE CLASSES
11- RESTAURATION SCOLAIRE
12- SORTIES DES ELEVES
13- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
14- NETTOYAGE DES LOCAUX
15- PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les établissements ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Les indications suivantes s'appliquent pour la rentrée scolaire 2020/2021 (selon l'avis rendu le 07 juillet par le Haut Conseil de la santé publique). De plus, la posture VIGIPIRATE ALERTE ATTENTATS, en date du 02 novembre, limite l'accès aux abords de l'établissement et réglemente notamment les regroupements et le contrôle des visiteurs.

2- PRINCIPES GENERAUX

- permettre un accueil de tous les élèves à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire

- si la situation sanitaire l'impose, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance :

https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/

3- RÔLE DES FAMILLES

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur sera demandé d'expliquer à leurs enfants pourquoi nous prenons ces décisions, car elles sembleront difficiles pour les élèves. Ils sont également les mieux placés pour rappeler à leurs enfants les gestes barrières ci-dessous.

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

L'accord du protocole sanitaire reste incontournable, respectant ainsi le principe prioritaire de sécurité pour tous. Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

4- ABORDS DE L'ETABLISSEMENT

Un arrêté préfectoral publié le 1er septembre 2020 (**seine-maritime.gouv.fr**) précise qu'à compter de la rentrée scolaire, le port du masque sera obligatoire dans l'espace public aux abords immédiats des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, ainsi qu'aux emplacements situés sur la voie publique correspondant aux arrête et stations desservis par les véhicules de transport scolaire. Le non- respect est puni d'une amende. De plus, le préfet de Seine-Maritime a imposé le port du masque sur tout le territoire seinomarin, par arrêté, le 30 octobre 2020.

5- ENTREES DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT

Elle se fera entre 7h50 et 8h30, par le portail central ou par le portillon en veillant au respect de la distanciation qui doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

La descente se fera bus par bus, élève par élève. Chaque élève doit avoir son masque correctement

positionné sur le visage. Les mains seront obligatoirement désinfectées pour entrer au collège avec le gel hydro alcoolique proposé. Les élèves se rendront ensuite dans la cour, où des zones par niveau ont été identifiées (marquage au sol de couleur rouge). La distanciation physique ne s'applique pas. Le port du masque reste obligatoire.

6- ENTREES EN COURS

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, réfectoires etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
Aux différentes sonneries, les élèves devront se ranger à l'emplacement dédié à leur numéro de classe (non plus de salle). L'accompagnement se fera classe par classe. Les enseignants veilleront à la distanciation des classes.

7- RECREATIONS

Comme cité au point 5 page 3, « Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe ou du même groupe (niveau de classe) ». L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est proscrit compte-tenu que ces espaces ne sont pas nettoyés quotidiennement.

8- SANITAIRES

Le passage des élèves sera géré par les assistants d'éducation. Le lavage des mains est obligatoire. Une désinfection et un nettoyage des sanitaires seront effectués au moins deux fois par jour.

9- CIRCULATIONS

La limitation du brassage entre élèves de classes ou niveaux différents est requise. A chaque niveau de classe, ont été attribuées des salles, organisées par pôle (palier/étage).
Toutefois, une attention particulière est portée pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Dans les couloirs, un sens de circulation matérialisé par un fléchage est à respecter. **Un marquage dans les escaliers précise le sens de montées et de descentes pour tous.**
Les personnels ainsi que les élèves portent un masque durant tous leurs déplacements.

10- SALLES DE CLASSE

Gestes sanitaires

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Du gel hydro alcoolique est à disposition dans chaque salle et distribué par les personnels de l'équipe éducative.
Chaque élève devra respecter une place attitrée, et ce, pour tous les cours en classe entière.

Effectifs accueillis

Les groupes-classes sont accueillis avec leurs effectifs complets en respectant les gestes barrières. Une attention particulière sera portée au retour des élèves en situation de handicap. Les AESH les accompagnant, interviendront à la demande de ces élèves dans le strict respect des gestes barrières.

Déroulement des cours

Contenus et supports pédagogiques

Conformément aux directives, il n'a pas été possible de conserver l'accès à toutes les salles dites spécialisées, sauf de manière ponctuelle et exceptionnelle (notamment en 6ème en SVT et Technologie).
Selon les disciplines, des protocoles adaptés seront communiqués afin d'informer les familles et leurs enfants des précautions à respecter (EPS notamment, disciplines nécessitant de la manipulation, prêts d'ouvrages divers…).

Matériel scolaire

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est proscrite sauf si l'usage des matériels est unique et que ceux-ci sont non-utilisés pendant 24 heures.

GRETA

Les stagiaires seront accueillis dans leur salle habituelle, dans les mêmes conditions sanitaires, et le même respect des consignes que les autres usagers, notamment les sens de circulation mis en place dans l'établissement. Les stagiaires sont soumis à la consigne de non-regroupement devant l'établissement (VIGIPIRATE ALERTE ATTENTATS).

11- RESTAURATION SCOLAIRE

Le lavage des mains au savon est obligatoire pour une hygiène des mains correcte. Il est mis également à leur disposition des distributeurs de produit hydro alcoolique.
Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation. Les entrées et les sorties sont dissociées. Plus précisément, les élèves d'une même classe déjeunent ensemble dans des pôles attribués. Les entrées et sorties du réfectoire se déroulent par pôle.
Le masque usagé devra être rangé dans un sac prévu à cet effet. Il sera interdit de déposer son masque sur la table.
Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, après chaque départ de classe. A la sortie, les élèves utilisent le gel hydro alcoolique mis à disposition et remettent un nouveau masque.
Aucun déplacement ne sera autorisé en cours de repas.

12- SORTIES DES ELEVES

Les élèves empruntent les sorties habituelles par groupe-classe aux horaires indiqués dans leur emploi du temps, toujours en veillant à respecter la distanciation physique.

13- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Le collège est ouvert de 7h50 à 17h00.
- L'accès à l'établissement est strictement réglementé. Les parents et visiteurs devront être masqués et consignés leurs présences sur le livret situé à l'entrée.

Une salle dédiée, munie d'une table protégée par un plexiglas sera utilisée pour les rendez-vous.

14- NETTOYAGE DES LOCAUX

Ventilation et nettoyage

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
L'aération devient un moyen de lutte contre la propagation du virus.
L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée seront régulièrement aérés par les utilisateurs. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé plusieurs fois par jour.

15- PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

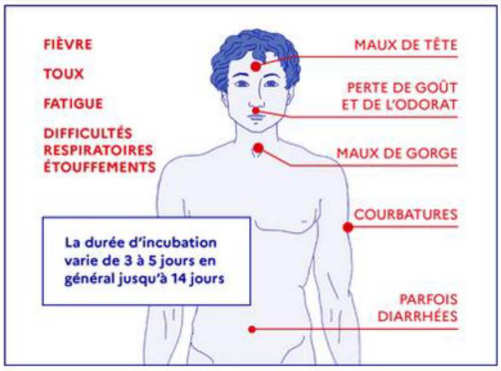

En cas de signes inquiétants, notamment difficultés respiratoires, signes d'étouffement appeler le 15.

ENFANT

❖ Conduite à tenir

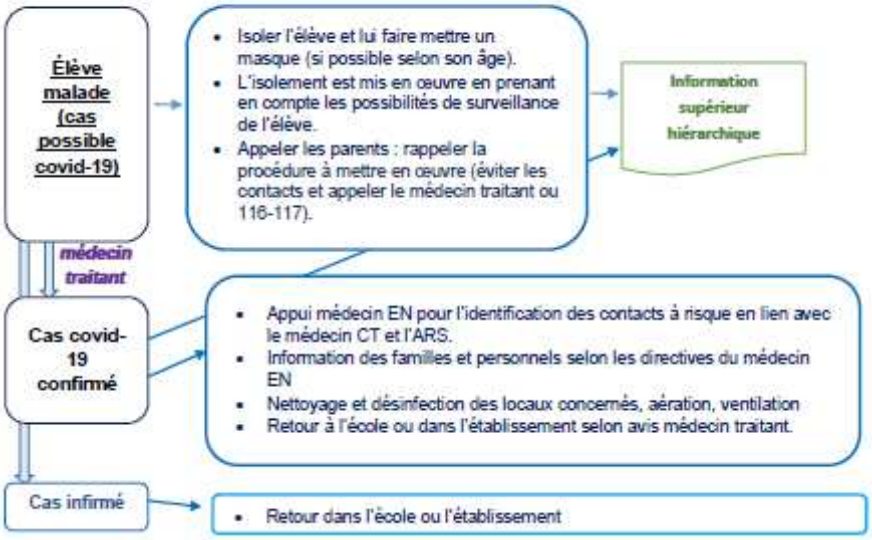

Numéros utiles
Collège : 02.35.93.51.28 / ce.0760009x@ac-normandie.fr
(Infirmière scolaire : Mme MARDARGENT)